

L'An **DEUX MIL VINGT**, le **VINGT HUIT JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 20 juillet, en séance ordinaire, s'est réuni à la Maison des associations, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Angélique GELIS, Antonia CHARLES,  
Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Maria Da Conceicao ABRUNHOSA, Michèle MADDALENA,  
Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU et Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT,  
Serge MOLINARI, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Hubert BERTHOLLET, M. Philippe CHAPPET,  
Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Conseillers municipaux

Était excusée M. Marc BERTON a donné procuration à M. Michel COUTIN  
M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ  
M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
Mme Sophie PIAIA.

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juillet 2020.**

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis.

**Approbation à l'unanimité**

**2. Finances : Admission en non valeurs.**

Par courrier du 15 juin 2020, Le Trésorier a transmis la liste des admissions en non-valeurs d'un certain nombre de titres de recette, courant de la période 2013 à 2019. Cela représente 82 pièces de recettes pour une somme de 4 427.86€.

Il s'agit principalement de recettes liées aux services enfance jeunesse, pour lesquelles les actions de recouvrement n'ont pas pu aboutir pour diverses raisons notamment d'insolvabilité des créanciers.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

**Approbation à l'unanimité**

**3. Attribution de subventions 2020 : coopérative des écoles, Union Sportive de l'Enseignement de Premier degré, Association du personnel communal et Association des Lieutenants de Louvèterie.**

A l'occasion de l'approbation du vote du budget principal, le Conseil Municipal a fixé le montant de l'enveloppe dédiée au soutien financier aux associations à 59 700€.

Il est proposé d'attribuer les montants maximums suivant aux associations ayant transmis leur demande de subvention au titre de l'année 2020 :

Budget Principal	Subventions versées en 2019	Proposition 2020
Association du personnel communal	22 901.56 €	23 003.34€
Coopérative de l'école maternelle	3 240 €	3 240 €
Coopérative de l'école maternelle (piscine)	2 520 €	2 520 €

Coopérative de l'école primaire	6 840 €	6 840 €
Coopérative de l'école primaire (piscine)	5 490 €	5 490 €
Association des lieutenants de loupeterie	200 €	200 €
USEP	997€	997€
Autres subventions non reconduites : feu d'artifice, concerts,... notamment du fait de la COVID	18 450€	0€
<b>Total</b>	<b>60 638.56€</b>	<b>42 290.34€</b>

Il est rappelé que le montant de la subvention octroyée par la collectivité ne peut excéder 80% du budget total de l'opération ou de l'activité soutenue financièrement.

**Approbation à l'unanimité**

#### **4. Convention de partenariat avec l'association des cœurs à sauver.**

L'association des Cœurs à Sauver œuvre depuis plusieurs années sur le territoire de la Commune de Doussard mais aussi des Communes voisines. Il s'agit d'une association de protection animale, spécialisée dans la politique de gestion raisonnée, durable et éthique des chats, sur le fondement des articles L211-27 du code rural. Ce dispositif permet la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ni gardien, vivant en groupe afin de procéder à leur stérilisation et leur identification.

Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques pour la santé publique et remédier à la prolifération des chats, tant sur la voie publique que sur les lieux et places publics à la demande des services communaux.

Le travail effectué depuis des années par cette association a permis de réguler des situations de prolifération problématique dans certains quartiers, c'est pourquoi il est proposé de poursuivre ce partenariat fructueux. En contrepartie du service rendu, la Commune s'engage à prendre en charge la moitié des frais d'intervention pour la stérilisation des chats (opération estimée à 65€ par animal) dans la limite d'une dépense annuelle de 500€.

**Approbation de la convention présentée en séance à la majorité : 1 voix contre (M. Chatelain-Cadet) – 25 pour.**

#### **5. Convention quadripartite pour la gestion de l'amélioration et de l'accès pastoral aux unités pastorales de Banc Plat et La Combe.**

Les Communes de Chevaline, Doussard, Lathuille et le comité syndical du Planay participent à la gestion de l'accès pastoral permettant la desserte des unités pastorales laitières de Banc-Plat et de La Combe ayant pour objectif principal le maintien de l'activité de transformation fromagère sur ces deux unités

Le projet de convention fixe les conditions et règles d'accès à la desserte :

La totalité de la desserte est située sur le territoire de la Commune de Chevaline.

L'emprise de la desserte concerne les propriétés de :

- l'Etat (Forêt Domaniale de La Combe d'Ire)
- de l'Unité Pastorale de Banc Plat composée de :
  - Commission Syndicale des propriétaires du Planay (alpage du Planay)
  - Commune de Chevaline (alpage du Rosay)
  - Commune de Doussard (alpage du Charbon)
- de l'Unité Pastorale de La Combe composée de :
  - Commune de Lathuille (alpage de La Combe)

Compte tenu de l'usage régulier de cette desserte et des milieux naturels traversés, et afin d'en limiter les accès les parties conviennent que son utilisation est réservée prioritairement pour :

- La conduite de l'exploitation pastorale et accessoirement forestière des unités pastorales desservies,
- L'entretien des chalets du ROSAY (Chevaline), du CHARBON (Doussard), de LA COMBE (Lathuille) et du PLANAY (Syndicat du Planay).

En conséquence, il est proposé de conventionner, tel que défini, dans le projet présenté en annexe 3 de la présente note afin de fixer les modalités d'interventions des quatre partenaires aussi bien pour l'entretien annuel que pour les travaux d'investissement à venir.

M. Chappet demande à ce que l'article concernant l'utilisation de la desserte soit modifié et notamment que soit précisé que l'accès des services publics soit autorisé sans restriction.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **6. Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie : Convention pour le recours au service de remplacement et de missions temporaires**

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements. Selon les situations, la Commune pourrait être amenée à faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, ou encore à répondre à des besoins spécifiques et ponctuels pour faire face à un accroissement d'activité : préparation budgétaire, montage de dossier technique...

Aussi afin de pallier de telles éventualités, et pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, il est proposé d'adhérer au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

La mise à disposition au profit de la collectivité signataire donne lieu au remboursement des coûts réels (rémunération de l'agent, charges sociales versées par le CDG74 et visite médicale d'embauche); des frais de gestion supportés par le CDG74 (gestion administrative du dossier de l'agent, du recrutement à la fin du contrat).

Le taux est fixé à 8% des coûts réels de la mise à disposition

**Approbation de la convention présentée en séance à l'unanimité**

#### **7. Désignation des référents Défense et Sécurité Routière.**

##### **• Le référent défense**

L'armée française est un bien commun. Au service de tous pour la défense de notre pays, elle a besoin du soutien de tous. C'est la raison pour laquelle, par décision ministérielle, un poste de correspondant défense a été créé au sein des conseils municipaux depuis 2002.

Ce poste permet d'entretenir le lien entre les armées et chaque citoyen de chacune des communes. Le correspondant défense est ainsi un relai indispensable pour expliquer la politique de défense de notre pays, et plus spécifiquement la réalité de l'entraînement et de l'engagement opérationnel des militaires présents en Haute-Savoie. Il est aussi un acteur local de la promotion de la mémoire et du patrimoine, en lien avec le ministère des armées et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre de Haute-Savoie : il a pour cela une place toute particulière dans l'organisation des cérémonies patriotiques et mémorielles de son territoire.

Pour assumer ce rôle au sein du Conseil Municipal, il est proposé de désigner le maire, Michel Coutin.

**Désignation à l'unanimité de M. Michel COUTIN.**

##### **• Le référent sécurité routière**

Le référent sécurité routière œuvre aux côtés du maire à la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité routière. Il est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux en la matière, il diffuse les informations relatives à la sécurité routière, contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la Commune, pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la Commune et participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Pour assumer ce rôle au sein du Conseil Municipal, deux candidats se font connaître M. Stéphane Recoque, Adjoint au Maire en charge de la sécurité et M. Frossard.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

26 bulletins dans l'urne

- Bulletin nul : 1
- Stéphane Recoque : 19
- Richard Frossard : 6

**Est désigné référent sécurité routière, à la majorité 19 voix pour : M. Stéphane Recoque**

## 8. Conservatoire du littoral : Avis sur les projets d'acquisition foncière sur le marais de La Cluse d'Annecy)

Le Conservatoire du Littoral informe la commune qu'il est susceptible d'acquérir les parcelles suivantes, situées au cœur de la partie sud des marais de la Cluse d'Annecy :

- Section B n°476 d'une superficie de 770m<sup>2</sup>,
- Section B n°399 d'une superficie de 840m<sup>2</sup>,
- Section A n° 2322 d'une superficie de 2 703m<sup>2</sup>.

Des habitats rares ou caractéristiques ainsi que des espèces faunistiques et floristiques se sont développés au sein de cette zone humide d'importance régionale. Les marais constituent un espace remarquable à protéger, où l'agriculture a toute sa place. Ces parcelles vont permettre de former progressivement des entités homogènes propice à une gestion plus efficace par le Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie et les exploitants en place.

**Avis favorable à l'unanimité**

## 9. Ajout d'un point supplémentaire : Budget Supplémentaire au budget annexe Vol libre 2020

Toute d'abord M. Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier préfectoral enjoignant la Commune à régulariser les affectations de résultat définitif 2019 par l'approbation d'un budget supplémentaire. Par ailleurs, il explique aux élus, qu'en l'absence de cette décision dans les meilleurs délais, le trésorier ne sera pas en mesure de payer les entreprises ayant réalisé les travaux d'aménagement d'une toilette autonettoyant sur la piste d'atterrissage avant le prochain conseil municipal du mois d'octobre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire.

Le projet de Budget supplémentaire au budget annexe Vol libre se présente comme suit :

	Budget supplémentaire			Total budget (1) + (2) + (3)
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	
<b>Fonctionnement</b>				
Dépense	40 611,58			40 611,58
Recette	40 611,58			40 611,58
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>				
Dépense	68 830,00		21 595,75	90 425,75
Recette	68 830,00		21 595,75	90 425,75
<b>Total investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total DEPENSE</b>	<b>109 441,58</b>		<b>21 595,75</b>	<b>131 037,33</b>
<b>Total RECETTE</b>	<b>109 441,58</b>		<b>21 595,75</b>	<b>131 037,33</b>

Le budget supplémentaire au budget annexe Vol libre 2020 est approuvé à l'unanimité

## 10. Questions diverses

### Eau Potable :

**DSP :** Un des candidats a demandé un report de la date de remise des offres. Afin de s'assurer la présence de deux candidats pour la négociation, l'accord a été donné.

**Equipements :** Le Conseil Départemental de Haute-Savoie et l'Agence de L'eau lancent chacun un plan de relance en investissement dans le domaine de l'eau potable. Aide possible jusqu'à 50% notamment auprès de l'agence de l'eau. Dans le cadre du schéma directeur de l'eau diligenté par la CCSLA), un besoin de réserve supplémentaire a été identifié. Il faut donc envisager de réaliser l'équipement adapté. Les demandes de subvention doivent être déposées auprès du CD74 avant fin septembre 2020. Aussi il semble important d'avancer rapidement sur ce dossier pour la création d'un nouveau réservoir et peut être envisager aussi le sujet de décarbonatisations.

### Rivière :

Suite à l'éboulement du chemin de la Bornette en bord de rivière, un rendez-vous avec la DDT et la Polie de l'eau a eu lieu en vue de la réalisation de travaux de réparation avant la saison de crue.

### Ciné-théâtre :

L'arrêté d'ouverture a été pris. La dernière levée de réserve devrait intervenir la semaine prochaine et la première séance de cinéma se tiendra le vendredi 11/09/20. Une inauguration du bâtiment est envisagée le 30/10.

### Terrain foot et rugby

Echanges avec les clubs.

### Salle polyvalente

L'expert judiciaire vient d'être nommé, il doit rendre son rapport au plus tard le 21/02/2021.

### Formation des élus

De nombreuses propositions sont transmises aux élus, il faut saisir les opportunités offertes.

### La Poste

Rencontre avec la poste ce jour. Le flux de courrier actuel justifie de la présence du service sur le territoire mais il n'est pas assez important pour justifier du maintien d'une agence. Il y a donc une réflexion à mener en partenariat, entre La Poste et la Commune. Tout projet fera l'objet d'une décision en CM. Une maison de service public pourrait être une solution parmi d'autres.

### Décisions du maire

N° de la décision	Date	Objet
D2020-06	28/07/2020	Avenant n°1 au lot n°14 Electricité du marché de rénovation du ciné-théâtre
D2020-07	28/07/2020	Avenant n°1 au lot n°9 Sols collés du marché de réhabilitation du ciné-théâtre
D2020-08	28/07/2020	Avenant n°1 au lot n°3 Etanchéité du marché de réhabilitation du ciné-théâtre
D2020-09	04/08/2020	Souscription d'une ligne de trésorerie de 300 000€ pour une durée de 1 an pour faire face aux difficultés de trésorerie consécutive à la crise sanitaire COVID-19
D2020-010	04/08/2020	Marché de réhabilitation du ciné-Théâtre : Avenant n°2 au lot 13 Ventilation – Meyer ventilation
D2020-011	01/09/2020	Attribution du marché d'entretien de voirie n° MP2020-03

Laurence Godenir demande à ce que la **commission Urbanisme** soit conviée aux réunions organisées à la demande des promoteurs pour présenter des avant-projets avant leur dépôt de permis. M. Le Maire ne donnera pas suite à cette demande car ce sont des phases de prospection de la part des promoteurs qui n'appellent pas d'instruction de la part de la commission urbanisme.

**Bernard Chatelain-Cadet** demande qu'un arrêté soit pris pour interdire le stationnement des camping-cars sur les terrains privés agricoles. M. Le Maire reconnaît que des mesures ont été prises mais qu'elles ne sont pas encore suffisantes, toutefois il n'est pas possible de verbaliser sur terrain privé. Les réflexions pour la saison prochaine doivent être menées dans les commissions dédiées : mobilité/sécurité.

**Marielle JULIEN** souhaite savoir si des initiatives vont être mises en place dans le cadre d'octobre rose. Pour le moment il n'y a pas eu de retour du monde associatif alors que le comité des fêtes devait voir avec les acteurs des éditions précédentes. Toutefois la Commune restera relai et soutien de la communication pour le dépistage du cancer du sein.

L'ordre du jour ayant été épuisé et l'ensemble des questions diverses évoquées, M. Le Maire clôt la séance à 20h45.

Fait à Doussard, le 11 septembre 2020

Michel COUTIN – Maire de Doussard

